



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

N° DC2025-0030

D É C I S I O N

Portant renouvellement contrat d'abonnement aux services de fidélité à l'application DICT.fr par le service déclarant à la régie des eaux,

CC ACVI / SOGELINK

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès,

Vu l'article L 5211.10 du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour les actes relatifs aux conventions, contrats de maintenance et d'entretien des matériels et licences informatiques (logiciels, photocopieurs, ascenseurs, téléphone...),

Considérant la nécessité de renouveler l'abonnement aux services de fidélité à l'application DICT.fr, permettant en tant que service déclarant, des échanges sécurisés et dématérialisés des documents de chantier DT, DICT et ATU, dédiés à la régie des eaux,

Considérant les termes du contrat aux services de fidélité à l'application DICT.fr, permettant en tant que service déclarant des échanges sécurisés et dématérialisés des documents de chantier DT, DICT et ATU, dédiés à la régie des eaux, tels que proposés par la société SOGELINK sise Les Portes du Rhône – 131 chemin du Bac à Traille – CALUIRE ET CUIRE (69300), SIRET 432 993 780 00043,

Considérant que le contrat est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 10 mars 2025, renouvelable par tacite reconduction pour une durée d'un an,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le renouvellement du contrat aux services de fidélité à l'application DICT.fr, permettant en tant que service déclarant des échanges sécurisés et dématérialisés des documents de chantier DT, DICT et ATU, dédiés à la régie des eaux, avec la société SOGELINK sise Les Portes du Rhône – 131 chemin du Bac à Traille – CALUIRE ET CUIRE (69300), SIRET 432 993 780 00043,

ARTICLE 2 : D'INDIQUER que les prestations décrites dans le présent contrat sont déterminées sur la base d'un montant de rémunération annuelle de 10 800.00-€ HT (dix mille huit cent euros hors taxes – TVA en vigueur en sus) pour un pack de 9 000 documents AVANTAGE PLUS, dédiés à la régie des eaux,

ARTICLE 3 : DE PRECISER que ce contrat est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 10 mars 2025, renouvelable par tacite reconduction pour une durée d'un an,

ARTICLE 4 : DE SIGNER toutes les pièces relatives à ce dossier,

ARTICLE 5 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 18/03/2023
Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président, **Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE**
Antoine PARRA.



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250318-DC2025-0030-AI
Date de transmission : 19/03/2025
Date de réception préfecture : 19/03/2025

Amandine DA SILVA
04 37 69 74 45
amandine.dasilva@sogelink.com

CC ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS
REGIE DES EAUX
Impasse de Charlemagne
BP 90103
66703 ARGELES SUR MER CEDEX

Bon pour accord
Galaup


OFFRE AVANTAGE PLUS

🔗 PACK DE DOCUMENTS AVANTAGE PLUS

Envoi/Réception de documents de chantier avec un nombre de pages illimité pour les modes d'envoi par site, mail et courrier sur DICT.fr
Tarif calculé selon le volume de documents de votre activité Déclarant et/ou Exploitant

NB UNITÉ	QTÉ	PU HT (€)	NET HT (€)
9 000,000	1,000	10 800,000	10 800,00

FONCTIONNALITES INCLUSES

Partage de dossiers / Lien SIG / Fichier emprise KML / Upload Pièces Jointes / Carto Chantiers

🔗 DEMATERIALISATION DES RECEPISSES

Centralisation, numérisation, intégration des récépissés reçus par courrier, fax et mail
Rapprochement du récépissé avec la déclaration correspondante
Gestion de l'envoi des Relances DT et/ou LR

1,000 0,000 0,00

🔗 SERVICES + DE DICT.FR

Accès aux applications permettant la gestion des comptes utilisateurs et des fiches de coordonnées émetteurs déclarantes en illimité.
Accès illimité au Service client disponible par téléphone, chat et mail.
APPLICATION MOBILE : Saisie/envoi/consultation de vos documents de chantier disponibles sur votre compte DICT.fr (déclarations/récépissés/plans/CR marquage-piquetage)
CARTO CHANTIERS : Application cartographique permettant la visualisation sur fond cartographique des emprises de chantier avec la description des travaux correspondants
PARTAGE DE DOSSIERS : Module de consultation et d'échange de documents de chantier entre Responsables de Projet et Exécutants de Travaux
APPLICATION STATISTIQUES : Visualisation de votre activité et édition d'exports détaillés
APPLICATION ARCHIVES

1,000 0,000 0,00

DECOMPTE DE DOCUMENTS - AVANTAGE

Via l'application bureau ou l'application mobile :
Maître d'ouvrage/d'œuvre, exécutant de travaux, document émis : 1 document
Exploitant de réseaux, document réceptionné ou saisi : 1 document
Envoi d'un document en courrier RAR : 8 documents

Réalisation d'un CR marquage-piquetage (via l'application mobile) : 3 documents

TOTAL HT (€)	TAUX DE TVA (%)	MONTANT TVA (€)	TOTAL TTC (€)
10 800,00	20,00	2 160,00	12 960,00

NET À PAYER
12 960,00 €

MODE RÈGLEMENT	CONDITION DE PAIEMENT	DATE DE VALIDITÉ	DOMICILIATION
Virement	30 Jours	02/02/2025	BPAURA CA LYON OUEST IBAN : FR7616807004008143694221826 BIC/SWIFT : CCBPFRPPGRE

Le 18/03/25

Date, signature et cachet de l'entreprise

Accusé de réception en préfecture
066-200943602-20250319-DEVIS-462587-DEVIS
Date de télétransmission : 19/03/2025
Date de réception préfecture : 19/03/2025

En cas de contestation, seul le tribunal de commerce de Lyon sera compétent.

